

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Jeudi 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le **03 JUL. 2026**

ID : 031-213100662-20260625-2026062DEL-BF



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRISPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame Christine BONNET à Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Eddy QUEMET à Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI à Madame Christel RIVIERE, Madame Élodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles CONTE

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-062 – FINANCES : Compte Financier Unique 2025 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ

ADOPTÉ

Votants : 25	Abstentions : 6	Exprimés : 26	Pour : 19	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée les conditions de préparation du compte financier unique du budget principal de la Commune.

Madame RODRIGUEZ, directrice financière, présente les éléments du compte financier unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

SECTIONS FONCTIONNEMENT/INVESTISSEMENT

Concernant les dépenses de fonctionnement, les dépenses du chapitre 011 « Charges à caractère général » enregistrent une diminution globale de 65 636,63 € malgré plusieurs hausses ponctuelles liées au contexte économique, aux besoins des services et à certaines dépenses exceptionnelles.

Certaines augmentations sont en effet constatées sur plusieurs articles budgétaires. Les dépenses d'eau et d'assainissement ont progressé en raison d'un arrosage intensif des stades liées aux conditions climatiques. Les contrats de prestations de services ont également augmenté uniquement en raison de changements d'imputation. Les dépenses de réparation du matériel roulant sont en hausse du fait du

vieillessement du parc automobile communal, plusieurs véhicules ayant nécessité d'importantes interventions au cours de l'exercice 2025.

Le poste assurances connaît également une progression de 16 860,34 €, conséquence directe de la forte hausse des cotisations observée au niveau national, certaines augmentations dépassant 20 %. Les cotisations versées aux collectivités progressent également, tout comme l'article 6118 « autres frais divers », en raison notamment de l'organisation du camp de ski en 2025 pour un montant de 10 800 €, dépense inexistante en 2024. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de marchés publics engagés sur 2025 par la collectivité a entraîné une hausse des frais d'annonces et d'insertion.

Enfin, les dépenses liées aux catalogues et imprimés progressent afin de permettre une diffusion plus importante des bulletins d'information à destination des Bessières.

Toutefois, ces hausses ont été largement compensées par des diminutions significatives sur plusieurs postes de dépenses.

Par exemple, les dépenses liées aux fluides diminuent grâce aux travaux de rénovation énergétique réalisés sur les bâtiments communaux et la renégociation des tarifs gaz/électricité.

Une maîtrise renforcée des achats et une meilleure gestion des stocks par les services, notamment les services techniques, permettent aussi une baisse significative des dépenses de fournitures.

La commune ne supporte plus les loyers des copieurs à la suite de l'acquisition de ses propres équipements.

De même, les locations de véhicules par la police municipale ont cessé avec l'achat de nouveaux véhicules.

Ainsi le choix d'investir a porté ses fruits sur 2025 et a fait baisser ces charges de fonctionnement par rapport à 2024.

La baisse des locations de matériel s'explique aussi par l'arrêt de la location du tracteur auprès de la commune de Mirepoix.

Plusieurs dépenses exceptionnelles constatées en 2024 n'ont pas été reconduites en 2025, notamment :

- les travaux du rond-point de Solignac ;
 - l'externalisation du traçage des stades et de l'entretien des espaces verts ;
 - les importantes réparations de chauffage réalisées en 2024, la commune ayant depuis engagé des investissements permettant de limiter les interventions correctives ;
 - les travaux de mise à la côte avaloir ;
 - les réparations importantes liées au prestataire Miditech sur l'électroménager de la cuisine et des restaurants scolaires. Concernant ce dernier point, le changement de prestataire ainsi que l'arrivée d'un nouveau gestionnaire à la cuisine centrale ont permis une réduction significative des réparations annuelles.
- Les frais de nettoyage des locaux diminuent de 2024 à 2025 à la suite d'un nouveau marché public, permettant une optimisation des coûts en y associant le ménage en régie.

Enfin, les taxes foncières diminuent en raison des ventes réalisées par la commune, tandis qu'une modification d'imputation comptable est intervenue entre les articles 637 et 6378 concernant le reversement de la taxe Econotre.

S'agissant du chapitre 012 « Charges de personnel », les dépenses enregistrent une diminution de 54 813,63 €. Cette évolution résulte principalement du non-renouvellement de certains contrats, conformément aux orientations déjà présentées lors du débat d'orientation budgétaire. Précisons que cette baisse intègre tout de même les coûts supplémentaires liés aux évolutions de carrières. Ce qui témoigne d'une réelle optimisation de ce budget.

Le chapitre 65 connaît quant à lui une baisse de 103 212 €. Cette diminution s'explique notamment par la baisse des indemnités de fonction à la suite de la décision d'un élu de mettre fin à son indemnisation, entraînant mécaniquement une diminution des charges associées.

Une baisse est également constatée sur les participations versées au SDEHG, certaines dépenses ayant été reportées sur l'exercice 2026.

Par ailleurs, contrairement à l'exercice 2024, aucune subvention n'a été versée en 2025 au budget annexe de la maison de santé, générant une économie de 35 000 €.

Enfin, la diminution des droits de place encaissés a entraîné une baisse corrélative des reversements associés.

L'ensemble de ces éléments traduit les efforts constants de la collectivité en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant la continuité et la qualité du service public rendu à la population.

Les recettes réelles de fonctionnement, en parallèle, demeurent globalement dynamiques en 2025 et permettent à la commune de maintenir une situation financière solide malgré certaines évolutions de périmètre et la baisse de plusieurs recettes de services.

Les produits des services s'établissent à 401 076,49 € en 2025, en diminution de 65 127,15 € par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des recettes liées à la restauration scolaire, conséquence directe de la diminution du nombre de repas servis, ainsi que par l'arrêt de la maintenance miditech qui générerait des refacturations liées à la cuisine centrale.

Par ailleurs, certaines évolutions résultent de modifications d'organisation ou d'imputations comptables, notamment l'intégration des recettes liées aux cimetières dans l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes.

Ces diminutions sont toutefois partiellement compensées par la progression des recettes issues des activités de loisirs et des activités culturelles, qui traduisent une fréquentation soutenue des services proposés à la population.

Les recettes fiscales constituent le principal moteur de l'évolution des recettes de fonctionnement. Les impositions directes progressent de 104 512,94 €, principalement sous l'effet de la revalorisation nationale des bases fiscales. La commune bénéficie également d'une augmentation de son attribution de compensation versée par la Communauté de Communes liée à une récupération de compétence par la Commune. Malgré la diminution de certaines compensations comme les droits de mutation et fonds de péréquation, la fiscalité locale conserve un niveau de rendement satisfaisant et contribue fortement à la stabilité financière de la collectivité.

Les dotations et participations augmentent de 43 157,92 € pour atteindre 1 448 809,90 €.

Cette évolution favorable résulte notamment de la progression de la Dotation de Solidarité Rurale, de l'augmentation des participations de la CAF ainsi que du renforcement des aides versées dans le cadre du dispositif « repas à 1 € ».

La commune a également bénéficié d'une dotation spécifique liée au recensement de la population réalisé en 2025.

Les produits de gestion courante connaissent une légère diminution globale. Toutefois, les revenus tirés du patrimoine communal progressent sensiblement, traduisant une meilleure valorisation des biens communaux. Par ailleurs, les produits spécifiques enregistrent une forte hausse en 2025 grâce à la cession d'un bien communal pour un montant de 175 000 €, générant une recette exceptionnelle qui contribue au renforcement de l'équilibre budgétaire de l'exercice.

L'exercice 2025 bénéficie également de la reprise d'un excédent de fonctionnement reporté de 1 076 990,28€.

Ce résultat témoigne de la solidité financière de la commune, de sa capacité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement et à dégager un niveau d'autofinancement lui permettant de poursuivre ses investissements tout en préservant ses équilibres budgétaires.

Concernant les dépenses d'investissement du budget principal, l'exercice 2025 se caractérise par une progression globale de 715 054 € par rapport à 2024, traduisant la poursuite des engagements de la commune en matière d'équipements publics, de patrimoine et de transition énergétique.

L'opération n°2211 « Aménagement Plaine de Balza » enregistre une augmentation de 98 732 € par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la réalisation de nouveaux équipements destinés aux loisirs et à la pratique sportive, notamment l'installation d'un pumptrack, la création d'un terrain de football ainsi que l'aménagement d'une aire de pique-nique équipée de barbecues. L'opération n°2301 « Acquisitions diverses » connaît une hausse de 323 200,41 €. Cette évolution résulte principalement de l'acquisition de l'ancien stade pour un montant de 400 000 €. Elle intègre également l'achat de trois véhicules communaux, dont deux destinés à la police municipale et un véhicule électrique d'astreinte affecté aux services techniques. Les autres dépenses d'acquisition affectées aux services ont, quant à elles, enregistré une diminution.

L'opération n°2302 « Entretien du patrimoine et des bâtiments » augmente de 161 317 €. Cette progression est liée à plusieurs interventions significatives sur le patrimoine communal, notamment la rénovation de la salle de cinéma, des travaux de charpente à la chapelle ainsi que des travaux de drainage au cimetière.

L'opération « Voirie communale et urbanisme » affiche une augmentation de 11 623 €. Celle-ci s'explique principalement par la poursuite des études relatives au Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi que par la réalisation de travaux de voirie et la mise en place d'équipements de sécurité routière.

Concernant l'opération n°2306 « Protection des bâtiments et espaces publics », une diminution de 15 435 € est constatée par rapport à 2024. Néanmoins, la commune a poursuivi ses actions de sécurisation avec la mise en place de contrôles d'accès dans les écoles et à la médiathèque, ainsi que l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection.

L'opération n°2308 « Rénovation énergétique » enregistre l'une des plus fortes progressions de l'exercice. Les investissements réalisés en 2025 ont permis l'installation d'un éclairage LED à l'église, la mise en place d'un système de chauffage réversible au bâtiment Effervescence afin de réduire les coûts de fonctionnement, l'installation d'une climatisation à la mairie en substitution du chauffage au gaz très coûteux, ainsi que l'équipement du groupe scolaire Louise-Michel en ventilateurs et éclairages LED pour améliorer le confort des usagers tout en réduisant les consommations énergétiques.

S'agissant des recettes d'investissement, l'ensemble de ces projets a été principalement financé par l'excédent d'investissement reporté, mobilisé à hauteur de 1 728 182 €. Les recettes issues du FCTVA diminuent de 10 886 €, en lien avec un volume de travaux éligibles moins important. Les recettes de taxe d'aménagement enregistrent également une baisse de 144 468 €.

Parallèlement, la commune a bénéficié du remboursement d'une avance de 100 000 € provenant du budget annexe du lotissement et a perçu plusieurs subventions attendues au titre des opérations de rénovation énergétique, d'entretien du patrimoine communal et d'aménagement de la Plaine de Balza.

Au total, les recettes d'investissement progressent de 84 209,64 € par rapport à l'exercice 2024, permettant d'accompagner la dynamique d'investissement engagée par la collectivité.

Budget Principal Commune - Principal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	904 283,72	5 822 509,72	6 726 793,44
	Recettes réalisées (1)	B	912 355,58	6 436 357,77	7 348 713,35
	Restes à réaliser	C	146 013,75	0,00	146 013,75
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 632 466,35	6 899 500,00	9 531 966,35
	Dépenses réalisées (1)	E	1 573 274,17	5 980 288,67	7 553 562,84
	Restes à réaliser	F	34 280,82	0,00	34 280,82
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-660 918,59	456 069,10	-204 849,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 728 182,63	1 076 990,28	2 805 172,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 067 264,04	1 533 059,38	2 600 323,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	111 732,93	0,00	111 732,93
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 178 996,97	1 533 059,38	2 712 056,35

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Alexia SANCHEZ, 1^{ère} adjointe.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME ALEXIA SANCHEZ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Cédric MAUREL

